

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes des Procédés et Méthodes de la CDS relatives au fonds de défaillance du service de RNC (« Règlement Net Continu »)

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes des Procédés et méthodes relatives au fonds de défaillance du service de RNC, visant à modifier le mode de calcul du fonds de défaillance dans le but de couvrir la différence entre la perte la plus importante du 99,5^e centile et le risque de perte le plus important du 100^e centile dans des conditions de marchés extrêmes, mais plausibles.

(Les textes ont été publiés à la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2017-06-01, Vol. 14, n°21)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 juillet 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Coche
Analyste produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Téléphone : 514 395-0337, poste 4343
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : francis.coche@lautorite.qc.ca